



AXA WORLD FUNDS

(la « SICAV »)

Société d'Investissement à Capital Variable domiciliée au Luxembourg

Siège social : 49, avenue J. F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Registre du commerce : Luxembourg, B-63.116

Le 30 Mai 2016

LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET EXIGE VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.
EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ CONSULTER UN PROFESSIONNEL.

Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous informer que les administrateurs de la SICAV (les « Administrateurs ») ont décidé d'apporter un certain nombre de modifications au prospectus et/ou aux annexes relatives à certains compartiments qui permettront de défendre vos intérêts plus efficacement.

Veillez consulter le(s) compartiment(s) concerné(s) comme indiqué ci-dessous pour savoir si des modifications affectent le(s) compartiment(s) dans lequel (lesquels) vous détenez des actions.

- I. **Modification et clarification de la politique d'investissement**
- II. **Réduction de la commission de gestion annuelle maximum**
- III. **Clôture et suppression de classes d'actions**
- IV. **Autres modifications du prospectus**

I – Modification et clarification de la politique d'investissement

I.1. Les Administrateurs ont décidé de modifier la politique d'investissement des compartiments suivants afin de permettre auxdits compartiments d'investir jusqu'à 10 % de leurs actifs nets dans des actions A chinoises cotées via le programme Shanghai- Hong Kong Stock Connect :

- **AXA World Funds – Framlington Emerging Markets**
- **AXA World Funds – Framlington Global**
- **AXA World Funds – Framlington Global High Income**
- **AXA World Funds – Framlington Talents Global**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2016.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 1^{er} juillet 2016.

I.2. Les Administrateurs ont décidé de clarifier la politique d'investissement des compartiments suivants pour préciser que les titres de créance négociables (y compris les hypothèques et les titres adossés à des actifs jusqu'à 5 % des actifs nets du compartiment) seront principalement (i) notés « investment grade » et (ii) libellés en euros.

- **AXA World Funds – Euro 3-5**
- **AXA World Funds – Euro 5-7**
- **AXA World Funds – Euro 7-10**
- **AXA World Funds – Euro 10 + LT**
- **AXA World Funds – Euro Bonds**

I.3. Les Administrateurs ont décidé (i) de modifier la politique d'investissement du compartiment suivant afin de prévoir que le compartiment puisse avoir recours à des produits dérivés non seulement à des fins de gestion efficace du portefeuille, mais aussi à des fins de placement, et (ii) de préciser que de tels produits dérivés pourront notamment être des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur défaillance (CDS).

- **AXA World Funds – Global Credit Bonds**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2016.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 1^{er} juillet 2016.

I.4. Les Administrateurs ont décidé de modifier la politique d'investissement du compartiment suivant afin de préciser que les titres dans lesquels le compartiment pourra investir ne pourront avoir une notation inférieure ou égale à CCC+ chez Standard & Poor's ou une notation équivalente chez Moody's ou Fitch ou, en l'absence de notation, être considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier, et qu'en cas de déclassement au-dessous de B- par Standard & Poor's ou d'une notation équivalente par Moody's ou Fitch ou, en l'absence de notation, étant considérés comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.

Les Administrateurs ont en outre décidé que les OPCVM et/ou OPC dans lesquels le compartiment ne pourra pas placer plus de 10 % de ses actifs nets (i) seront exclusivement gérés par la société de gestion ou par toute autre entité du groupe AXA IM, et (ii) que ces OPCVM et/ou OPC n'investiront pas eux-mêmes dans des titres ayant une notation inférieure ou égale à CCC+ chez Standard & Poor's ou une notation équivalente chez Moody's ou Fitch ou, en l'absence de notation, considérés

comme appartenant à cette catégorie par le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC.

- **AXA World Funds – Global SmartBeta Credit Bonds¹**

La dernière modification susmentionnée prendra effet à compter du 9 juin 2016.

II – Réduction de la commission de gestion annuelle maximum

Les Administrateurs ont décidé de réduire la commission de gestion annuelle maximum applicable à la classe d'actions F des compartiments suivants pour la faire passer de 0,60 % à 0,45 %.

- **AXA World Funds – Global Aggregate Bonds**
- **AXA World Funds – Planet Bonds²**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 9 juin 2016.

III – Clôture et suppression de classes d'actions

- **AXA World Funds – Global SmartBeta Equity³**

Les Administrateurs ont décidé de procéder à la clôture et à la suppression des classes d'actions I et, jusque-là, de ne pas accepter de nouvelles souscriptions pour ces classes d'actions. Les Administrateurs ont en outre décidé que (i) ces classes d'actions I seront remplacées par les classes d'actions ZI auprès de leur actionnaire actuel et que (ii) les classes d'actions ZI seront redésignées comme nouvelles actions de classe I.

En parallèle à ce remplacement et à ce changement de désignation, les Administrateurs ont décidé :

- de réduire le montant minimum de souscription initiale applicable à la nouvelle classe d'actions I de 30 000 000 USD, EUR, GBP, CHF, AUD, en fonction de la devise de référence correspondante, à 5 000 000 USD, EUR, GBP, CHF, AUD, en fonction de la devise de référence correspondante, et
- de réduire la commission de gestion annuelle maximum de 0,25 % à 0,19 %.

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 9 juin 2016.

IV – Autres modifications du prospectus

- **Fuseau horaire**

Les Administrateurs ont décidé de modifier le glossaire concernant la référence horaire de manière à remplacer l'heure de l'Europe centrale (« HEC ») par l'heure du Luxembourg.

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2016.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec ces modifications peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 1^{er} juillet 2016.

¹ Veuillez noter que le compartiment AXA World Funds – Global SmartBeta Credit Bonds ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique

² Les classes de part F CHF Hedged Dis et F CHF Hedged Cap du compartiment AXA World Funds – Planet Bonds ne font pas l'objet d'une offre publique en Belgique

³ Veuillez noter que le compartiment AXA World Funds – Global SmartBeta Equity ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique

▪ **Facteurs de risques spécifiques**

Les Administrateurs ont décidé de modifier la section V du prospectus, « Facteurs de risques spécifiques », de manière à ajouter un facteur de risque associé à l'investissement en Chine via le quota RQFII ou le programme Stock Connect.

▪ **Frais, charges et dépenses**

Les Administrateurs ont décidé de changer la façon dont les frais, les décaissements raisonnables et les dépenses engagés par la SICAV, le Dépositaire, l'Agent domiciliataire, l'Agent payeur, l'Agent administratif et de registre ainsi que le Dépositaire des actions au porteur sont prélevés sur les actifs de la SICAV et décident que désormais, la société de gestion recevra un montant forfaitaire (les « Frais de service appliqués ») qui couvrira ces frais, décaissements et dépenses.

Par conséquent, les Administrateurs ont décidé que (i) le montant total annuel de ces dépenses que la SICAV prélèvera pour chaque classe d'actions sera fixé à un niveau maximum de 0.50% de la valeur liquidative de la classe d'actions en question (le « Niveau maximum »), (ii) les Frais de service appliqués effectifs pourront être fixés à un niveau inférieur au Niveau maximum, avec différents montants fixes effectifs de Frais de service appliqués en vigueur en fonction des classes d'actions.

Dans la mesure où les Frais de service appliqués sont fixes, la société de gestion prendra en charge tout excédent des charges d'exploitation courantes réelles par rapport à de tels Frais de service appliqués prélevés à la classe d'actions concernée. Inversement, la société de gestion sera en droit de retenir tout montant des Frais de service appliqués prélevés à la classe d'actions correspondante dépassant les charges d'exploitation courantes réelles encourues par la classe d'actions concernée.

Les Frais de service appliqués effectifs sont ajoutés à chaque calcul de la valeur liquidative et inclus dans les frais courants de chaque classe d'actions indiqués à tout moment dans le DICI correspondant.

Dans les cas où toute charge d'exploitation courante est payée directement par la SICAV sur ses actifs, le montant des Frais de service appliqués dus par la SICAV à la société de gestion seront réduits en conséquence.

En contrepartie des Frais de service appliqués, la société de gestion fournira et/ou mettra à disposition, pour le compte de la SICAV, plusieurs services, et supportera les dépenses (y compris toutes les dépenses raisonnables) engagées dans l'exploitation et l'administration quotidiennes des classes d'actions, comme indiqué dans le prospectus de la SICAV.

Les Administrateurs ont en outre décidé que, par résolution du conseil, la SICAV (i) pourra modifier le niveau des Frais de service appliqués effectifs et (ii) pourra modifier à tout moment, moyennant préavis aux actionnaires concernés, le Niveau maximum des Frais de service appliqués en vigueur pour toutes les classes d'actions.

Les Administrateurs tiennent à attirer l'attention des actionnaires sur le fait que la mise en place et le contrôle de ce nouveau système de paiement de frais représentera une hausse des frais administratifs.

Par conséquent, les Administrateurs font remarquer aux actionnaires que pour les compartiments suivants, le montant maximum de dépenses administratives tel qu'indiqué précédemment dans le prospectus n'est plus applicable.

- **AXA World Funds – Euro 3-5**
- **AXA World Funds – Euro 5-7**
- **AXA World Funds – Euro 7-10**
- **AXA World Funds – Euro 10+LT**

La modification susmentionnée prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2016.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans commission jusqu'au 1^{er} juillet 2016.

▪ **Mise à jour d'informations**

Les Administrateurs ont décidé de mettre à jour les informations suivantes dans le prospectus :

- le glossaire ;
- la suppression de la référence à un membre du conseil d'administration de la société de gestion ;
- l'adresse d'AXA Investment Managers Paris intervenant en tant que gestionnaire financier de certains compartiments de la SICAV ;
- la section « Informations complémentaires pour les investisseurs » de manière à (i) supprimer la référence aux agents payeurs locaux et à (ii) refléter le fait que le prospectus ne soit plus traduit en néerlandais ;
- les informations relatives à la société de gestion ;
- les informations relatives aux gestionnaires financiers de manière à (i) ajouter des renseignements sur la sous-délégation des fonctions d'investissement de la société de gestion concernant les compartiments AXA World Funds – China Short Duration Bonds, AXA World Funds – Framlington Europe Flexible et AXA World Funds – Global SmartBeta Equity ESG⁴ ;
- la suppression de toute référence au compartiment (i) AXA World Funds – Global Opportunities, liquidé le 18 décembre 2015, et au compartiment (ii) AXA World Funds – Optimal Absolute Piano, fusionné avec AXA World Funds – Optimal Absolute en date du 27 novembre 2015 ;
- les coquilles et problèmes de mise en page.

* *

Le prospectus adapté pour tenir compte des modifications mentionnées dans la présente lettre est disponible au siège social de la SICAV.

À l'attention des actionnaires belges : lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf les éventuelles taxes) aux actionnaires du compartiment concerné, cette demande de rachat peut être adressée au service financier situé en Belgique : AXA Bank Europe S.A., 25 Boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles. Le présent prospectus adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, les documents d'information clés pour l'investisseur, les statuts constitutifs ainsi que les rapports annuels et semestriels sont également disponibles gratuitement au siège du service financier de Belgique. Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA ») : <http://www.beama.be>.

Le Document d'Information Clés pour l'Investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 27 %.

Cordialement,

Le Conseil d'administration
AXA World Funds

⁴ Veuillez noter que les compartiments AXA World Funds – China Short Duration Bonds, AXA World Funds – Framlington Europe Flexible et AXA World Funds – Global SmartBeta Equity ESG ne font pas l'objet d'une offre publique en Belgique